
Projet d'établissement
2015/2019

Conservatoire à rayonnement
communal, musique et danse



Sommaire :

Préambule

I. introduction

A/ contexte

1. la ville
2. le projet culturel
3. les structures culturelles
4. les lieux de diffusion

B/ historique du conservatoire

C/ missions et objectifs de l'établissement

1. accueil, orientation des publics
2. sensibilisation
3. enseignement
4. diffusion
5. partenariats

II. Le conservatoire aujourd'hui/ état des lieux

A/ accueil du public

1. les locaux
2. le matériel pédagogique
3. les droits d'inscription
4. les publics qui fréquentent le conservatoire

B/ sensibilisation

1. l'éducation musicale en partenariat avec les scolaires
2. l'éveil au conservatoire

C/ l'offre pédagogique

1. l'enseignement
2. le cursus

3. les cham

4. le suivi des élèves

D/ Le personnel pédagogique et administratif

E/ La diffusion

F/ Les partenariats

1. pour la création/ diffusion

2. pour l'éducation artistique à l'école

3. pour une mutualisation de moyens

4. pour la formation des enseignants

5. pour une concertation des utilisateurs

Conclusion provisoire

Schéma récapitulatif/ Etat des lieux

III. Le conservatoire demain

plan d'action

A/ accueil du public

1. locaux et matériel pédagogique

2. droits d'inscriptions et démarches des utilisateurs

3. les publics du conservatoire

B/ sensibilisation

C/ enseignement

D/ personnel

E/ diffusion

F/ partenariats

1. pour la création/ diffusion

2. pour l'éducation artistique

3. pour une mutualisation de moyens

4. pour la formation des enseignants

5. pour la concertation avec les utilisateurs

Conclusion

Echéancier de réalisations

Annexes

1. organisation du personnel et des départements
2. repères statistiques
3. proposition d'organigramme
4. décret de classement
5. récapitulatif des évolutions envisagées

Préambule

Un précédent projet a été rédigé en 2008. Ce document, né de la volonté commune des acteurs de réfléchir à des perspectives d'évolutions, a permis certaines réalisations ces dernières années qui contribuent aujourd'hui à forger l'identité du conservatoire (ouverture aux musiques actuelles, développement du chant choral par exemple).

A l'aube de ce nouveau projet le conservatoire réalise une première chargée de symboles en 2015: la commande aux élèves de la classe de composition du CRR voisin d'Aubervilliers /La Courneuve de créations musicales en vue de nourrir le travail des élèves du conservatoire de Livry-Gargan sur l'année.

C'est dans cette idée de rassembler les acteurs de territoire pour inventer l'avenir qu'il a été conçu. Une nouvelle consultation des partenaires, utilisateurs, responsables et décideurs a été menée avec l'ambition de fédérer pour la durée de la mandature, le but étant de faire bénéficier d'un accès à la culture au plus grand nombre.

Le présent document a vocation à se lire comme un éventail de possibilités et de propositions concertées. Conformément aux souhaits de la ville, sa matérialisation sera à trouver dans le cadre d'opportunités de réorganisation de service, de mutualisations inter-établissements et plus particulièrement dans le cadre du développement d'une problématique de territoire en application de la loi « NOTRe » qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La mise en place pratique du projet gagnera à être (ré) évaluée lors des temps de concertation avec les utilisateurs selon les indicateurs annuels. Il pourra plus particulièrement faire l'objet d'un bilan à « mi-parcours ».

Le présent document tient compte des critères définis par le ministère de la culture. Il s'appuie notamment sur l'arrêté de classement des établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique en vigueur (joint en annexe) et sur les schémas d'orientations nationaux.

Il reste en tout état de cause un outil ouvert et continuellement ajustable en vue de s'adapter aux situations futures.

I. Introduction

A/ Contexte

1. La ville

Située à 12 kms au nord-est de Paris, en Seine-Saint-Denis, la ville de Livry-Gargan a conservé tout au long de son histoire une qualité de vie en préservant son caractère résidentiel. Elle se serait construite au 12^e siècle à partir du manoir du seigneur Etienne de Garlande et a accueilli au 17^e siècle la marquise de Sévigné. C'est de là que la marquise a écrit nombre de ces lettres devenues célèbres. Elle y raconte par exemple que « tout est riant à Livry, l'air, la verdure et même la pluie ».

Livry-Gargan est jumelée avec Fürstfeldbruck (Allemagne 34 152 habitants), Cerveteri (Italie, 36 229 habitants), Haringey (Angleterre 225 000 habitants) et Almunecar (Espagne 27 754 habitants).

Livry-Gargan, c'est aujourd'hui :

-740 hectares dont 80 d'espaces verts et 80 kms de voirie

-42 970 habitants (37 000 en 1999)

-un budget de fonctionnement de 66 millions d'euros (36 millions en 1999)

Livry-Gargan est constitué à 70% de pavillons. 81% des habitants disposent d'un véhicule et 83% de la population est âgée de moins de 60 ans.

L'environnement scolaire et périscolaire est le suivant :

-8 crèches

-6 centres de loisirs accueillant les moins de 5 ans

-4 centres de loisirs pour les 6/10 ans

-8 écoles maternelles accueillant 2025 enfants

-8 écoles primaires accueillant 3107 enfants

-3 collèges et 2 lycées (dont un polyvalent)

L'environnement associatif est très présent. On dénombre une vingtaine d'associations liées à l'art vivant (dans les disciplines chant choral, jazz, chanson,

percussions africaines, musiques d'aujourd'hui, hip hop, danse modern' jazz-orientale-du monde, théâtre). Il existe également un studio d'enregistrement « freelance », une école de musique associative et 4 structures proposent des activités d'art plastique.

2. Le projet culturel

Le projet culturel de la ville s'articule autour de trois objectifs prioritaires :

- s'adresser à tous les publics
- témoigner de la diversité et de la vitalité de la création
- contribuer à tisser du lien social en favorisant les rencontres et les découvertes

Il s'attache à mettre en valeur le patrimoine local et à donner un accès facilité à la création et à la pratique d'activités culturelles diversifiées. Il renforce les actions éducatives et sociales.

A noter que dans le cadre de la loi « NOTRe » les problématiques de développement s'inscriront dans une dynamique de territoire applicable au 1/1/2016.

3. les structures culturelles

Ce projet s'appuie sur les structures du secteur culturel de la ville, à savoir : la médiathèque, le centre culturel, le cinéma, les salles d'exposition du château de la forêt, le conservatoire d'une part et d'autre part sur le réseau de partenaires associatifs. La saison culturelle propose quant à elle des films, des conférences, des expositions et un large choix de spectacles vivants ou d'évènements.

4. les lieux de diffusion

Outre le château de la forêt, lieu emblématique, la ville compte plusieurs salles de spectacle : l'auditorium du conservatoire (99 places), l'ancienne piscine (300 places), le cinéma (près de 300 places) et les églises Notre Dame de Livry et Saint Michel pour ne citer que les plus adaptées aux manifestations d'art vivant.

B/ historique du conservatoire

Le conservatoire a été créé en 1968 sous la forme d'une école de musique. Il regroupait alors 167 élèves, 3 classes de solfège et 4 d'instruments. La ville comptait 32 000 habitants.

L'établissement a été agréé en 1983. En 1986 de nouveaux locaux ont été inaugurés en centre-ville. Les activités de l'association « rythme et joie » ont pu y être accueillies. Celle-ci dispensait des cours de danse rythmique, classique, moderne, jazz et de claquettes. La danse est ainsi entrée au conservatoire.

En 1988 des classes musicales à horaires aménagés (CHAM) ont été créées en partenariat avec le collège Edouard Herriot tout proche du conservatoire.

Aujourd'hui le conservatoire à rayonnement communal de Livry-Gargan est un établissement enseignant la musique et la danse classique et contemporaine à un peu plus de 700 élèves (dont 200 élèves danseurs et 95 élèves en CHAM). Sous gestion municipale directe, y compris pour la danse depuis, il est rattaché à la direction générale des loisirs et de la vie citoyenne. Au sein de cette direction, le conservatoire est l'une des composantes du service culturel avec la bibliothèque-médiathèque, le centre culturel et le château de la forêt.

Le conservatoire dispose encore aujourd'hui des locaux conçus en 1986.

Son organisation pédagogique, artistique et administrative repose sur 30 professeurs, 2 secrétaires, 1 surveillant, 1 directeur. 395 heures d'enseignement sont dispensées chaque semaine (voir organigramme en annexe 1, organisation du personnel et des départements).

C/ Missions et objectifs de l'établissement

En lien avec la charte de l'enseignement artistique spécialisé et les décrets/ arrêtés de classement en vigueur (voir pièce annexée), le conservatoire a pour principale mission de sensibiliser et de former les futurs amateurs de la commune à la pratique de la musique et de la danse pour qu'ils puissent développer avec autonomie des projets individuels ou collectifs et les matérialiser auprès d'un public.

A ces fins l'établissement assure l'accueil et l'orientation des publics, la sensibilisation des plus jeunes, l'enseignement spécialisé, la diffusion qui y est liée et développe les partenariats utiles, notamment en matière d'éducation artistique, de formation des enseignants et de création. Voici, ci-après les orientations concertées et souhaitées par les utilisateurs dans le cadre de chacune de ces missions.

1. Accueil, orientation des publics

- contribuer à la réduction des inégalités sociales d'accès par une tarification adaptée aux ressources du public de la commune
- accéder notamment au souhait des enfants livryens de pratiquer la musique et la danse
- disposer tant que faire se peut d'un cadre adapté à l'accueil des adultes ou être en mesure de les orienter vers d'autres structures
- accueillir la pratique amateur notamment au sein d'orchestres, de chorales et d'ateliers ou être en mesure d'orienter les demandes vers d'autres structures

2. Sensibilisation

-contribuer à l'éducation artistique des jeunes notamment en lien avec l'éducation nationale

-accueillir/sensibiliser les enfants au conservatoire (cours d'éveil) pour leur faire découvrir les disciplines artistiques dans leur ensemble et les éclairer pour leurs choix futurs

3. Enseignement

-offrir un enseignement innovant, modulable, adapté aux différents publics et ouvert à des répertoires et pratiques diversifiés (y compris à la vie artistique d'aujourd'hui, à la création, aux cultures émergentes etc...).

-coordonner et lier les apprentissages individuels, collectifs, scéniques, théoriques et pratiques et assurer un suivi global de chaque élève.

-organiser les études en départements/ cursus et délivrer les diplômes de fin de 1^{er} et 2nd cycle (et en fonction de la demande et des possibilités des 3^e cycles amateur).

-offrir les appréciations et informations utiles aux familles concernant le suivi pédagogique des élèves

-offrir à partir des pratiques collectives une formation/un accompagnement adaptés à la pratique amateur et aussi à la pratique adulte/adolescente.

4. Diffusion

-organiser des représentations publiques en matérialisation ou en accompagnement de l'apprentissage des élèves, faire participer ainsi l'établissement à l'animation culturelle locale (rayonnement). Offrir un panel diversifié de répertoires, d'intervenants et de formes de représentations. Favoriser le croisement des publics.

-organiser la rencontre élèves/public/artistes et réaliser le lien à la pédagogie (résidences, interventions d'artistes dans les classes...)

5. Partenariats

-favoriser les partenariats dans le domaine de la diffusion/ création

-favoriser le travail en réseau en lien avec le territoire dès lors qu'il offre des possibilités de complémentarité ou une mutualisation de moyens

-favoriser plus particulièrement le partenariat ariam/ cnfpt pour accompagner le personnel dans sa formation au service de pédagogies, de répertoires et de pratiques innovants

-organiser la concertation entre les différents utilisateurs/acteurs/décideurs

I. Le conservatoire aujourd'hui, état des lieux

L'état des lieux ci-après a essentiellement été réalisé début 2015 au regard des objectifs définis ci-dessus.

A/ Accueil du public

1. les locaux

Le public est accueilli dans les locaux créés en 1986. Il bénéficie ainsi d'un équipement adapté à la pratique de la musique et de la danse. Celui-ci comporte des salles de musique insonorisées pour les cours individuels et collectifs, 2 studios de danse avec plancher, vestiaires, sanitaires ainsi qu'un auditorium de 99 places. L'évolution des pratiques et des besoins fait aujourd'hui apparaître un déficit de place. Des solutions sont recherchées pour pouvoir disposer de salles des professeurs, d'administration, de stockage et de répétition d'orchestre/ chorale.

2. le matériel pédagogique

Les salles disposent du matériel nécessaire avec par exemple un instrumentarium de petites percussions qui a été développé pour faire vivre les cours de formation musicale et lier ainsi l'apprentissage théorique à la pratique.

Un budget important est consacré à l'achat de partitions (près de 3000€/an) pour nourrir le travail des ensembles et un petit parc instrumental permet de répondre aux besoins des professeurs pour leurs cours et aux besoins des élèves pour les pratiques collectives et la découverte instrumentale au sein du conservatoire. Des prêts de documents sonores sont accordés aux utilisateurs par l'intermédiaire de la médiathèque municipale toute proche de l'établissement.

Les espaces disponibles ne permettent pas de gérer des prêts d'instruments aux familles. Pour les mêmes raisons l'investissement important réalisé en achat de partitions n'est pas géré sur la durée (pas de bibliothèque/ partothèque accessible, in fine, pour les utilisateurs).

Dès lors que des solutions auront été trouvées la gestion des partitions pourra être assurée par le second poste de secrétariat qui a été mis en place.

3. les droits d'inscriptions

Les familles s'acquittent des droits d'inscriptions selon une tarification qui tient compte de leur quotient familial. Ceci contribue à l'égalité d'accès aux activités du conservatoire. Suite à une décision récente du conseil municipal la tarification d'un cursus complet musique ou danse s'échelonne dorénavant en 8 tranches allant de 120 à 298€. Elle se situe dans la moyenne basse des prix pratiqués dans les CRC du département (source : schéma départemental des enseignements artistiques). La volonté du conseil municipal permet de rendre la grille tarifaire plus simple et plus en lien avec l'éventail des ressources des habitants de la commune et les activités proposées.

Le paiement s'effectue auprès du conservatoire, avec possibilité depuis peu de payer par carte bleue et d'émettre des factures grâce au logiciel i-muse, ce qui constitue une commodité pour le public.

4. Les publics qui fréquentent le conservatoire

Les publics qui fréquentent le conservatoire sont représentés en annexe 2 (repères statistiques/ familles-élèves du conservatoire). Les tranches d'âges vont de 5 à +75 ans. Les 5/14 ans (maternelle, primaire, collège) sont majoritairement représentés (67.5%), puis viennent les 15/29 ans puis les âges s'étalent. Ceci illustre le fait que les publics en âge scolaire sont certes majoritaires au conservatoire mais que l'ensemble de la population livryenne est également représentée, avec des étudiants, des actifs et des retraités.

Les adultes sont enseignés au sein de cours dédiés (formation musicale, instruments à vent, ateliers chorégraphiques, chorale) et peuvent être orientés vers l'association « solasi » par exemple pour les cours déjà complets au conservatoire après inscription des plus jeunes (notamment piano, guitare...). Les amateurs trouvent place au sein de l'harmonie, de l'orchestre à cordes ainsi que de divers ateliers et les instrumentistes bénéficient de cours individualisés de soutien instrumental dans ce cadre si besoin.

A noter que deux associations sont accueillies au conservatoire. L'une de « chanson française » l'autre de « hip-hop », ce qui leur apporte une aide de fonctionnement. Une réflexion est en cours concernant l'accueil de l'association de hip hop pour laquelle les locaux du conservatoire et leur disponibilité ne sont pas entièrement adaptés.

On observe que la population livryenne a sensiblement augmenté ces dernières années (+15% depuis le recensement de 1999). Les demandes d'inscription ont progressé de ce fait sans que chacun puisse toujours trouver accueil (une trentaine d'élèves n'ont par exemple pas trouvé de place au conservatoire en 2013/2014 en piano, guitare et violon notamment).

B/ Sensibilisation

1. l'éducation musicale en partenariat avec les scolaires

Le secteur scolaire regroupe les enfants de la ville et constitue un axe essentiel de démocratisation pour la sensibilisation et la pratique artistique au côté duquel le conservatoire peut apporter ses compétences, les professeurs des écoles n'étant par exemple pas formés pour cela.

En la matière, les concerts éveils des classes CHAM qui sont organisés à destination des écoles primaires font découvrir chaque année l'orchestre et ses instruments à un millier d'enfants. Des accompagnements instrumentaux de projets d'enseignants ont également été réalisés dans les écoles (ou encore à l'institut médico-pédagogique). Ces actions restent cependant limitées et n'offrent que rarement des expériences de pratique vivante aux enfants.

C'est en ce sens qu'un partenariat avec le CFMI d'Orsay a été mis en place dans un passé récent. Des étudiants du CFMI réalisaient leurs stages pratiques à l'école Bayard aux côtés des enseignants et ainsi les enfants bénéficiaient d'une éducation musicale auprès d'encadrants en cours de formation. La logique de développement de ces actions serait de recourir à des musiciens intervenants pour couvrir les besoins à l'échelle des écoles de la ville. Cependant la récente réforme des rythmes scolaires rend les temps d'animation dans le cadre des TAP (temps d'activité périscolaire) prioritaire aujourd'hui pour la ville.

2. l'éveil au conservatoire

Depuis cette rentrée l'accueil des élèves se fait dès l'âge de 5 ans à travers un atelier d'éveil corporel et musical animé conjointement par un enseignant danse et un enseignant musique. L'année suivante, des sessions de découverte instrumentale et chorégraphique permettent aux jeunes élèves dans le cadre des cours d'initiation d'affiner plus encore leurs choix et appétences. Ces dispositifs leur offrent une perception complète des possibilités de pratique musicale et chorégraphique pour qu'ils puissent ensuite faire un choix de discipline conscient.

C/ L'offre pédagogique

1. l'enseignement

L'enseignement regroupe 6 départements principaux (formation musicale, instruments polyphoniques, cordes, vents, danse, pratiques collectives). *Nb voir annexe 1*

Avec 14 disciplines instrumentales proposées, le chant, la danse classique/contemporaine et un vaste ensemble de pratiques collectives (3 orchestres à cordes, 2 d'harmonies, des ensembles de classes, 10 chorales adultes/enfants/cham auxquels s'ajoutent les ensembles de classe et les ateliers de

danses) la ville de Livry-Gargan offre à travers le conservatoire une riche palette d'activités.

Les musiques classiques et variété sont pratiquées ainsi que les musiques jazz et actuelles depuis peu auprès d'enseignants qualifiés dans les disciplines utiles (batterie, piano jazz, guitare électrique/basse, vents).

Le chant choral a été développé également ces dernières années avec la création de chorales associées aux cours de formation musicale en début de 1^{er} cycle (les enfants peuvent ensuite continuer au sein de la chorale junior). Cette offre particulière permet de lier l'apprentissage théorique et la pratique musicale. Un instrumentarium de petites percussions est également disponible à ces fins au sein de chaque classe de formation musicale.

Certains enseignements gagneraient à être développés notamment à travers la recherche de partenariats de territoire ou de réorganisation du service pour offrir une formation complète à tous. Ce sont par exemple les suivants :

-la culture chorégraphique (les élèves danseurs ne bénéficient pas de cours de culture-formation générale institués contrairement à leurs homologues musiciens actuellement. Seules quelques séances sont réalisées à partir du 2nd cycle à la faveur de sorties/spectacles sur lesquels les élèves réalisent ensuite un travail personnel de recherche/synthèse).

-la musique de chambre (cette discipline n'est proposée que ponctuellement au gré des opportunités horaires des professeurs et ne couvre pas tous les besoins).

-les musiques actuelles (il existe un atelier de pratique collective organisé en sessions dans le cadre des parcours à la carte. Les élèves qui y ont goûté souhaiteraient aujourd'hui pouvoir continuer dans le cadre d'un groupe permanent mais celui-ci n'existe pas).

-la musique ancienne (elle n'est pratiquement pas représentée alors qu'elle pourrait enrichir la palette des répertoires abordés et fédérer le rassemblement des classes de flûte à bec, guitare, chant, harpe).

-l'enseignement instrumental à caractère individuel gagnerait à être un peu plus long pour les élèves de début de cycle. L'arrêté de classement des établissements (voir pièce jointe en annexe 4) en fixe la durée. Des solutions sont à l'étude pour s'en rapprocher (voir plus loin « enseignement »).

Les statistiques jointes montrent enfin une importante disparité de suivi des disciplines (voir annexe 2). Certains instruments sont peu représentés (clarinette, trompette, trombone, tuba, guitare basse, violoncelle, « danse masculine »). Il semble donc que les publics aient une vision partielle des possibilités d'activités et que ces disciplines soient à promouvoir pour une bonne représentation ensuite au sein des pratiques collectives. Le prêt d'instruments, notamment durant le temps de détermination de

l'enfant, peut apporter une aide pratique pour démocratiser l'accès à ces instruments.

2. le cursus

Le déroulement des études s'effectue en cycles conformément au schéma d'orientation ministériel. L'établissement délivre, sous la conduite du professeur principal de chaque élève (en général le professeur d'instrument) des diplômes de fin de cycle 1, 2 et éventuellement 3^e cycle amateur validant 4 unités de valeur pour la musique (instrument, formation musicale, pratique collective et pratique scénique) et 2/3 pour la danse (technique, scène en premier cycle + culture chorégraphique à partir du 2nd cycle).

La définition des parcours et projets de chacun peut être individualisée et contractualisée, toujours sous la conduite du professeur principal. Des modules de formation musicale à la carte se mettent progressivement en place à cet effet en second cycle (ateliers rythmiques et modules de musiques actuelles pour l'instant). Ces modules s'ajoutent à l'offre de formation musicale traditionnelle et permettent d'adapter celle-ci aux projets des élèves pour lesquels l'enseignement traditionnel devient inadapté. Ils peuvent également être validés pour l'obtention des brevets de fin de second cycle. Le parcours des élèves est donc également reconnu dans ce cadre.

En danse les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un double cursus classique/ contemporain ou une simple complémentarité. A noter qu'un peu plus de 20% des danseurs sont inscrits en musique et bénéficient aussi de ce fait d'une bonne (mais prenante) complémentarité de culture/ pratique musicale.

Au regard de l'évolution des publics représentés au conservatoire, l'offre concernant certains parcours apparaît parfois incomplète aujourd'hui. Elle ne permet pas de proposer à ces publics une formation et des diplômes correspondant entièrement à leurs aspirations. Il manque par exemple un cours de formation/ culture musicale si l'on veut délivrer le certificat d'études musicales de 3^e cycle. Certains enseignements manquent également pour pouvoir décerner les brevets de jazz/ musiques actuelles. Là encore la réflexion engagée concernant les partenariats entre établissements de territoire peut aider à apporter des réponses.

Concernant le taux de fréquentation des élèves par cycle, les statistiques jointes en annexe 2 en donnent une illustration. On observe une chute rapide des effectifs des élèves en cursus : 70% des élèves sont en éveil/ initiation/1^{er} cycle, 26% en 2^e cycle, 4% en 3^e cycle. De même le nombre de brevets de fin de cycle décernés est proportionnellement inférieur aux effectifs. Par exemple 42 brevets ont été décernés en 2014 en 1^{er} cycle (sur 53 en tout). Sur ces bases, le nombre de brevets octroyés sur la durée moyenne de 4 ans du 1^{er} cycle sera inférieur aux effectifs. Ces éléments semblent révéler un nombre significatif d'abandons ou/et un suivi partiel des disciplines et évaluations par les élèves dès le premier cycle d'études. Ceci renvoie à

une réflexion concernant la fidélisation des publics (le sujet est traité dans la partie suivante).

3. les chams (classes musicales à horaires aménagés)

Des chams existent depuis 25 ans. En conformité avec leur vocation initiale elles permettent aux collégiens-élèves de conservatoire de bénéficier d'un suivi musical renforcé selon des horaires harmonisés en journée avec le collège Edouard Herriot situé à 200m du conservatoire. Ces classes sont accessibles sur test d'entrée aux élèves instrumentistes d'un niveau 1C3 minimum en formation musicale. La circulaire 2002-165 de l'éducation nationale prévoit de leur allouer 5 à 7h d'enseignement musical hebdomadaire avec allègement des temps d'enseignements au collège, ceux-ci étant recentrés autour des matières principales/obligatoires.

Elles sont animées par deux enseignants de l'éducation nationale, dont un détaché à la ville pour assurer la partie des cours du conservatoire. Elles fonctionnent à l'identique depuis l'origine. A dominante « orchestre » l'apprentissage se fait sur des musiques de film (un lien est réalisé avec l'enseignement général du collège par ce biais autour de thématiques communes). Sont enseignés également l'éducation musicale, le chant choral, le solfège et la flûte à bec pour que les élèves pianistes puissent par exemple participer à travers cet instrument à l'orchestre.

Ces classes fonctionnent avec vitalité et offrent de surcroît des animations, y compris auprès des enfants des écoles de la ville. Les collégiens du dispositif se produisent par exemple à travers des « concerts éveil » auprès de leurs cadets des écoles pour leur faire découvrir l'orchestre. En vue d'offrir une formation plus complète en lien avec le projet du conservatoire le dispositif cham pourra s'ouvrir à l'avenir à des pédagogies d'aujourd'hui (formation musicale) et à des répertoires diversifiés en lien à l'histoire de la musique et à la création.

4. le suivi des élèves :

Former un musicien/danseur amateur complet implique de pouvoir lui offrir les diverses prestations dont il a besoin (cours d'instrument ou de danse, de formation musicale ou chorégraphique générale, pratique collective, pratique scénique, évaluations...) et en maîtriser le suivi. Cela implique pour l'établissement un important travail de coordination (orienter l'élève à travers un parcours adapté, constituer des groupes d'élèves cohérents, suivre le parcours de chacun, apporter les adaptations nécessaires...) et pour l'administration (suivi scolarité).

L'acquisition du logiciel i muse a permis une meilleure communication et coordination entre les utilisateurs pour le suivi des études de chacun. Les familles peuvent par exemple se connecter aujourd'hui et bénéficier des appréciations des professeurs, ce qui est un service apprécié. La constitution des dossiers des élèves a été également facilitée de ce fait.

L'organisation pédagogique s'est par ailleurs affinée ces dernières années autour de la notion de professeur principal. Celui-ci suit et oriente chacun de ses élèves en lien avec le professeur coordinateur du département pour lui offrir les activités dont il a besoin.

Le travail à réaliser en la matière est important et impacte la qualité de suivi des élèves. Là encore le second poste de secrétariat qui se met en place va aider à améliorer le lien aux élèves et familles.

D/ Le personnel pédagogique et administratif

Ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe 1, l'équipe enseignante compte 30 professeurs dont 19 titulaires (15 catégorie B et 4 catégorie A). Les titularisations réalisées ces dernières années permettent de bénéficier d'une équipe stable et investie. De plus certains enseignants peuvent offrir des services diversifiés en lien avec les besoins de l'établissement. La polyvalence leur permet de réaliser les liens entre la formation musicale et le chant choral, le cours d'instrument et la pratique collective, le cours de piano et l'accompagnement d'autres classes, le trombone et les musiques actuelles par exemple. A noter également que le temps d'enseignement des professeurs comprend pour certains leur participation aux orchestres, ce qui permet d'accompagner et d'encadrer les élèves in fine jusqu'au pupitre d'orchestre.

Le personnel administratif est doté de deux secrétaires titulaires dont une régisseuse et d'un surveillant titulaire à temps complet. Là encore le personnel est stable et la création du deuxième poste de secrétaire aide dorénavant à réaliser l'accueil du public y compris lors des manifestations.

Il est également à noter que les temps de coordination des professeurs n'ont existé à ce jour qu'épisodiquement au gré des opportunités d'emplois du temps de ceux-ci. Le retard pris pour formaliser des projets ou assurer des coordinations se résorbe donc petit à petit. Enfin l'unique poste de surveillant ne pouvant couvrir quant à lui tous les besoins, notamment pour le transport de matériel lors des concerts extérieurs, des solutions sont toujours à l'étude à ce sujet.

E/ La diffusion

Un travail important a été réalisé en la matière. Les élèves ont aujourd'hui la possibilité de se produire de multiples façons, en solo et ensembles, à travers des formes d'auditions/concerts multiples (auditions de classe, interclasses, « heure musicale » du vendredi, « mardis » du conservatoire, spectacles extérieurs sur les scènes de Livry-Gargan ou de Tremblay, manifestations patriotiques des 8 mai et 11 novembre...). Ces diverses formules permettent de répondre aux besoins, que ce soit pour une restitution du travail des plus jeunes auprès des familles ou pour matérialiser le travail d'élèves plus expérimentés dans le cadre de concerts au sein de la ville, y

compris aux côtés de leurs professeurs ou d'artistes invités lors des « mardis du conservatoire » par exemple.

Des collaborations existent également avec la médiathèque (thématique Shakespere cette année) le cinéma (musique bretonne, André Le Meut/ concert CHAM) le CRR d'Aubervilliers/ La Courneuve (création « musique à l'encre fraîche » avec l'ARIAM) la scène de Tremblay en France (créations danse contemporaine...) etc...

La saison des « mardis du conservatoire » dispose d'un budget qui lui est propre et qui permet, en lien avec la programmation de la ville, de produire des spectacles diversifiés d'amateurs ou de professionnels qui abordent un large panel de langages musicaux.

Les divers lieux de la ville sont utilisés (ancienne piscine, salle des fêtes, églises...). A noter également l'existence d'animations auprès de publics dépendants (enfants malades de l'hôpital Necker, foyer/retraite de l'EPHAD Livry-Gargan/ externat médico pédagogique...). L'effort consenti pour ces réalisations est important et apprécié.

F/ Les partenariats

1. pour la création/ diffusion

Outre les partenariats avec la médiathèque et le cinéma, un partenariat régulier avec la scène de Tremblay en France (scène conventionnée) a été mis en place en danse. Il offre chaque année aux élèves la découverte de spectacles de création, de compagnies et d'artistes en lien avec leur apprentissage (le contenu des cours des élèves est relié aux spectacles qu'ils vont voir, les artistes interviennent dans les classes et une restitution finale du travail des élèves a lieu à Tremblay en fin d'année). A noter que le théâtre de Tremblay et son équipe font bénéficier gracieusement des interventions des artistes.

Un partenariat équivalent s'est mis en place en musique cette année avec le CRR 93 et le soutien du conseil départemental et de l'ariam. Il a été passé commande de créations aux élèves de composition du CRR 93 (classe de Martin Matalon). Ces commandes répondent à un cahier des charges concerté afin de correspondre aux possibilités de nos élèves de flûte, saxophone et orchestre à cordes qui interpréteront ces créations.

Ces collaborations permettent de relier les champs de la pédagogie, de la création, de la diffusion et de la rencontre d'artistes.

Un partenariat intéressant pédagogiquement a également existé ces dernières années dans le cadre des jumelages avec la ville et le conservatoire d'Haringey (Angleterre). Ce partenariat a par exemple fait découvrir aux participants les

méthodes anglo-saxonne qui permettent aux élèves de réaliser l'apprentissage « individuel » directement en orchestre et sans « solfège ». Ce jumelage musical pourrait se refaire à l'avenir à la faveur du suivi renforcé que nous offre le nouveau secrétariat mis en place.

2. pour l'éducation artistique à l'école

Avec les scolaires, un partenariat annuel s'est mis en place par l'intermédiaire des concerts éveils réalisés chaque année par les CHAM auprès des écoles primaires.

D'autres actions plus épisodiques ont également lieu : quelques accompagnements instrumentaux de classes se font par des professeurs du conservatoire auprès des enseignants des écoles volontaires (à noter également une représentation du « carnaval des animaux » durant le temps scolaire par le passé). Une réflexion est en cours pour mettre en place des actions plus ciblées et régulières à l'échelle du territoire.

3. pour une mutualisation de moyens

Quelques mutualisations opportunes voient le jour avec le conservatoire de Pavillons- sous-Bois :

- en classe d'accordéon à travers un professeur commun.
- en danse contemporaine à travers l'ouverture des cours des deux structures aux danseurs souhaitant renforcer leur pratique.
- en danse classique et contemporaine à travers l'organisation de conférences chorégraphiques communes.

Ces partenariats pourront utilement se développer avec les conservatoires du territoire. Ils appellent une réflexion concernant l'harmonisation des temps de cours, des contenus et des tarifs que proposent les établissements aux publics.

4. pour la formation des enseignants

En matière de formation, les enseignants ont accès à celles du CNFPT. L'accès aux formations ARIAM doit être développé pour compléter l'offre sur les sujets plus particulièrement pédagogiques. Il apparaît à ce sujet que les professeurs demandent peu de formations (5/6 demandes par an pour 30 enseignants) en dehors des formations d'intégration. Il convient de les encourager pour favoriser la mise en place de pédagogies renouvelées en lien avec le présent projet.

5. pour une concertation avec les utilisateurs

Un partenariat existe avec les familles inscrites sous forme de rencontres de concertation fréquentes et informelles. Un conseil d'établissement est en cours de création afin de consolider cette concertation.

Conclusion provisoire

Les expériences ci-dessus illustrent la volonté des acteurs d'expérimenter et de réaliser des projets au service du public livryen. Les solutions à rechercher concernent surtout la consolidation dans la durée de ces expériences pour, par exemple, développer de façon durable une éducation artistique de tous ou encore compléter les offres de formation des élèves et tendre vers une représentation artistique plus équilibrée, plus riche et variée encore.

Le contexte économique difficile impose d'être inventif pour améliorer l'offre pédagogique et artistique en lien avec les besoins des publics. Le second secrétariat qui s'est mis en place récemment et l'inscription du conservatoire dans un maillage territorial sont également des atouts pour consolider demain le suivi administratif et trouver les ressources nécessaires à la réalisation d'un projet partagé par tous.

Voici ci-après un schéma résumant l'état des lieux réalisé précédemment puis la proposition du projet pour le conservatoire de demain.

Schéma récapitulatif / état des lieux

FORCES

- locaux adaptés (mais petits)
- logiciel i muse/ communication pédagogique avec les familles
- accueil de la pratique amateur et des adultes
- parcours à la carte proposé aux élèves, éveil indifférencié en musique et danse (à conforter)
- développement du chant choral et des pratiques collectives
- ouverture aux musiques actuelles et à la création
- existence de classes CHAM (contenu à faire évoluer)
- stabilité du personnel enseignant
- orchestres et saison de concerts
- partenariat avec la scène de Tremblay en danse et le CRR 93 en musique (musique à l'encre fraîche)

POINTS A DEVELOPPER

- étude pour l'aménagement des locaux existants/ gestion et prêt d'outils pour utilisateurs
- contribution à l'éducation artistique des scolaires
- création d'enseignements/départements pour compléter les cursus et parcours (culture chorégraphique, formation musicale 3^e cycle, culture musiques actuelles, département musique ancienne, musique de chambre)
- promotion des « instruments rares »
- durée des temps de cours à caractère individuel pour une partie des élèves en début de cycle
- soutien logistique lors des concerts extérieurs (transport de matériel, technique son)
- plan de formation des enseignants

POTENTIALITES

- quelques heures d'enseignement existantes pouvant opportunément être réservées aux tâches de coordination, de pratiques collectives, de découverte instrumentale selon les compétences de l'équipe pédagogique/...
- ressources, savoirs faire et polyvalences des enseignants pouvant être développés et mutualisés au sein de l'équipe
- apport du second secrétariat qui s'est mis en place
- début de mutualisation avec Pavillon-Sous-Bois et collaborations entre établissements du territoire (loi NOTRe)

PRIORITES

- question des locaux et du nombre d'heures d'enseignement sur certaines activités pour pouvoir évoluer
- implication du conservatoire dans l'éducation artistique à l'école
- développement des instruments rares (alto, clarinette, guitare basse, trombone/tuba, trompette, violoncelle) car fragilise les pratiques collectives

III. Le conservatoire demain

Fort de l'état des lieux réalisé et des potentialités mentionnées ci-dessus, voici ci-après les propositions d'actions qui ont été concertées pour dessiner le conservatoire de demain. Ces propositions ont pour ambition d'offrir plus encore au public facilité d'accès, cohérence pédagogique, maîtrise de suivi et ouverture à des pratiques et langages artistiques diversifiés conformément aux besoins de chacun. Elles ne sauraient bien sûr remettre en cause les actions qui existent déjà et qui font l'identité et la richesse du conservatoire en matière de diffusion, de création/ partenariats et de pratiques collectives y compris avec les amateurs par exemple.

PLAN D'ACTION

A/ Accueil du public

1. Locaux et matériel pédagogique:

-réaménager les locaux en vue de disposer d'espaces de secrétariat -partothèque/ stockage/ répétitions d'ensembles et salle des professeurs supplémentaires. Solliciter en ce sens une étude des services techniques (voir par exemple possibilité de scinder en deux certaines salles existantes pour créer le secrétariat-partothèque et la salle des professeurs/ voir également possibilité d'extension sur site pour obtenir des espaces adaptés aux orchestres et au stockage du matériel qui y est lié).

-poursuivre la réflexion concernant le projet de prêt aux élèves des instruments les plus onéreux ou les moins usuels, notamment à leurs débuts, pour en favoriser la pratique dès lors que le conservatoire disposera des espaces nécessaires (voir aussi les possibilités de mutualisation en « parc instrumental intercommunal » qui pourront résulter des nouvelles organisations territoriales à partir de 2016).

Objectifs : faire du conservatoire un centre de ressources pour les usagers et utilisateurs en leur donnant la possibilité d'emprunter des partitions et des instruments .Optimiser les conditions de travail du personnel, des orchestres et chorales pour leur permettre de se développer et pérenniser les achats réalisés en partitions.

2. Droits d'inscription et démarches des utilisateurs :

-mise en place à la rentrée 2015 de la nouvelle grille tarifaire qui permettra de mieux prendre en compte l'éventail des ressources des familles et de simplifier/ homogénéiser la grille des tarifs d'inscriptions et des différentes activités. Penser à

l'avenir à reprendre la réflexion aussi en fonction des avancées de partenariat avec les conservatoires de territoire pour aller vers une harmonisation des tarifs et prestations proposés à cette échelle. Favoriser ainsi la circulation des élèves d'un établissement à l'autre.

-simplifier les procédures de paiement et d'inscription des usagers et réduire les temps d'attente et de déplacements pour raisons administratives. Travailler pour cela aux possibilités de paiement et de réinscriptions en ligne en collaboration avec saïga informatique i-muse.

Objectif : démocratiser, simplifier et faciliter l'accès aux publics

3. les publics du conservatoire :

-limiter les listes d'attente en favorisant si besoin le redéploiement entre les établissements à l'échelle du territoire

Objectif : accueillir tous les jeunes livryens qui demandent à intégrer le conservatoire, contribuer ainsi à l'égalité d'accès des usagers au service

B/Sensibilisation

-offrir aux enseignants volontaires la possibilité d'animer des ateliers périscolaires au conservatoire dans le cadre de la réforme du temps scolaire. Adapter par exemple les enseignements déjà en place au sein de l'établissement et qui se prêtent à une pratique sans prérequis des enfants (ateliers d'éveil musical et corporel, de percussions et d'improvisation, de musiques actuelles par exemple). Réaliser ponctuellement des accompagnements instrumentaux des ateliers par les professeurs selon leurs opportunités d'emploi du temps et promouvoir ainsi les « instruments rares ».

-En complément du projet ci-dessus, qui constitue la priorité pour la ville, travailler opportunément au partenariat avec l'éducation nationale. Contribuer aux côtés des enseignants volontaires des écoles à la réalisation d'expériences de pratique artistique pour les enfants dans le cadre de leurs projets de classe (accompagnement instrumental cité plus haut par exemple). Constituer au fil de ces actions une base d'arrangements musicaux de chants prêts à l'usage. Offrir les formations nécessaires aux professeurs en la matière.

Planifier les actions à l'échelle du territoire sur la durée du présent projet pour toucher le maximum d'enfants. Donner priorité si besoin aux actions dans les écoles moins représentées au sein du conservatoire (Ecoles Bellevue, Danton, Bayard notamment, voir annexe 2)

Offrir aux professeurs les formations- notamment ARIAM- nécessaires. Organiser aussi la transmission des savoir-faire au sein de l'équipe pédagogique en interne. Favoriser pour cela la rencontre des enseignants autour de cours et de projets réalisés en

commun pour que les savoir-faire pratiques circulent et se transmettent au sein de l'équipe (exemple du cours d'éveil musique/danse qui est codirigé par deux enseignants, un de chaque spécialité, ou encore celui des projets interclasses qui se réalisent autour des percussions corporelles, ce qui permet à chacun de se former aux savoir-faire de l'autre).

Objectif : contribuer à l'éducation musicale des enfants de la ville et favoriser également la promotion des instruments rares par ce biais

Critères d'évaluation : nombre d'écoles, de classes touchées au regard de la population scolaire globale/ évolution de la demande au conservatoire et plus particulièrement sur les disciplines rares

C/ Enseignement

-harmoniser les temps de cours à caractère individuel pour attribuer 30mns en cycle 1, 45mns en cycle 2 et 60mns en cycle 3 à tous. Repenser aussi pour cela l'organisation des cours en alternant successivement cours individuels et cours partagés (par exemple : élève A 15mns/ élèves A et B 15mns/ élève B 15mns quand c'est possible en début de 1^{er} cycle, même principe en 2nd cycle sur 25/20/25mns etc...).

Nb environ 60% des élèves bénéficient actuellement de temps de cours adaptés (notamment ceux qui sont en deuxième moitié de cycle). Au-delà des opportunités d'organisation mentionnées ci-dessus cette harmonisation des temps, si elle était étendue à tous, aurait malgré tout un coût résiduel qui sera à considérer à terme dans le cadre de l'harmonisation des prestations entre établissements de territoire.

-compléter la formation des danseurs par des cours théoriques institués (culture chorégraphique danseur, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé). Grouper par session les élèves avec le conservatoire de Pavillons-sous-Bois (ou d'autres structures) et en partager le financement. (Prévoir à terme 4 conférences de 3h partagées chaque année/ voir aussi la possibilité de créer un cours de formation musicale danseurs avec la dotation horaire existante en danse et formation musicale)

-compléter la formation des musiciens de 3^e cycle amateur par la création d'un cours de formation musicale manquant actuellement pour pouvoir leur décerner les certificats d'études musicales (voir à le partager/ mutualiser avec un conservatoire voisin pour 2h d'enseignement hebdomadaire par exemple)

-réserver des heures d'enseignement pour la musique de chambre (ou profiter des opportunités d'emploi du temps des professeurs en place qui ont les compétences) pour répondre plus complètement aux besoins de formation en pratique collective des élèves. Privilégier si opportunité un recrutement ayant compétence en musique ancienne pour enrichir la palette des répertoires abordés et favoriser ainsi le regroupement des classes de chant, flûte à bec, guitare, harpe, violoncelle en

pratique collective dans le cadre d'un département « musique ancienne » à terme (voir aussi à concevoir des mutualisations avec la classe de clavecin de Pavillons-sous-Bois ou d'autres structures).

-développer les musiques actuelles en répondant aux besoins de création d'un ensemble fixe pour les élèves ayant découvert l'activité dans le cadre des sessions de « parcours à la carte » (à intégrer dans l'emploi du temps d'un professeur si possible). Voir à créer un cours de FM/culture nécessaire en complément de formation s'il ne peut se faire dans le cadre d'un partenariat avec Pavillons-sous-Bois ou d'une autre structure.

Objectif : harmoniser les temps de cours à caractère individuels, compléter la formation des élèves et offrir à tous une pratique collective. Diversifier les langages abordés (faire entendre un ensemble abouti de musiques actuelles et anciennes ...)

Critères d'évaluation/ indicateurs : nombre de certificats d'études décernés, diversité des pratiques et langages abordés, taux de fréquentation des classes et réalisations scéniques des élèves.

-développer le cours de formation musicale appliquée (parcours à la carte) pour permettre aux élèves adolescents en rupture avec l'enseignement traditionnel d'avoir le goût de continuer la musique, de compléter leur formation et de valider leurs cursus de 2nd cycle. Créer les cours/modules d'improvisation (1h d'invention/ improvisation sur ragas indiens et 1h d'improvisation jazz) en plus des 2 modules de polyrythmie et musiques actuelles déjà en place (à intégrer dans l'emploi du temps actuel des professeurs).

Objectif : réduire la chute des effectifs à partir du second cycle, conserver les élèves dans un cadre d'apprentissage global et plus adapté à leurs besoins

Critères d'évaluation/ indicateurs : analyse annuelle des taux de fréquentation par cycles et de l'évolution du nombre de brevets décernés aux élèves

-développer le taux de fréquentation des instruments devenus rares (enjeu prioritaire pour les années à venir). Assurer pour cela la promotion des disciplines clarinette/ trompette/ trombone/ tuba/ violoncelle/ guitare basse notamment. Favoriser les interventions de ces instruments auprès des scolaires et au sein du conservatoire dans le cadre de l'éveil et de la découverte instrumentale. Ouvrir la découverte de ces disciplines aux adultes inscrits en formation musicale. Voir dans le cadre d'une réforme des CHAM à proposer en 2nd instrument pour les pianistes ces disciplines plutôt que la seule flûte à bec pour être davantage en lien avec le projet à dominante orchestre des CHAM. (Voir aussi la piste des prêts pour aider la pratique de ces instruments comme mentionné plus haut)

Objectif : aller vers un équilibre de représentation instrumentale au service des pratiques collectives de tous.

Critères d'évaluation/ indicateurs : taux de suivi, évolution des disciplines rares et représentation des instruments au sein des orchestres

D/ Personnel

Conformément aux besoins identifiés précédemment 3 voies apparaissent pour permettre au conservatoire d'optimiser les services rendus:

-ménager 1h d'emploi du temps à un professeur dans chaque département pour la coordination (fonctions : collectage des besoins des élèves/mise en place de pratiques collectives, auditions, examens, organisation des réunions concernant la pédagogie/les cursus, collectage des besoins de formation des professeurs...)

-consolider le poste supplémentaire de secrétariat qui s'est mis en place. Permettre ainsi à l'établissement d'aller vers la pleine maîtrise du suivi de la scolarité des élèves, de la coordination avec les partenaires (spectacles, scolaires, conservatoires, jumelages...) et de gérer les prêts aux utilisateurs.

- bénéficier d'une aide humaine et technique renforcée au regard des besoins lors des spectacles extérieurs (transport de matériel, technique son, lumière...).

Objectif : offrir un suivi de scolarité, de spectacles et de partenariats maîtrisés, réactiver et pérenniser les actions ponctuellement entreprises par le passé (par exemple les jumelages), faire du conservatoire un centre de ressources disposant d'un matériel opérationnel pour les utilisateurs.

Critères d'évaluation : capacité du conservatoire à répondre, à travers l'organigramme proposé (annexe 3), aux besoins des utilisateurs de façon permanente

E/ Diffusion

-envisager la diffusion et la programmation sur la durée. Concevoir un cahier des charges qui respecte alternance-complémentarité des langages abordés, des ensembles présentés (grandes/petites formations...) et des formules choisies (auditions d'élèves en individuel, collectif, au côté d'intervenants/ concerts de professeurs, d'artistes invités...). Intégrer ces données dans les critères de choix des programmations et des stratégies de communication sur les 5 ans.

-placer l'élève au centre des choix de projets (de quoi a-t-il besoin, que peut-on lui faire découvrir, quelle part prend-il dans le dispositif, quel est le lien aux grilles d'acquisitions prévues ...). Valoriser le travail des élèves dans le cadre de manifestations où le public est placé en situation d'écoute.

-offrir à la création une place entière, penser aussi à des expériences de musique ancienne, traditionnelle et inclure davantage la musique actuelle (matérialisation sur scène du travail des élèves y compris avec d'autres classes).

- Grouper/ optimiser les activités lors des réservations de salles extérieures (ancienne piscine notamment). Grouper pour cela par sessions d'occupation diverses manifestations/répétitions pour limiter par exemple les transports de matériel.

- bénéficier davantage d'aide humaine pour les transports de matériel, l'accueil et la technique lors des concerts comme mentionné plus haut.

Objectif : enrichir la palette des répertoires et formules proposés, offrir un équilibre de diversités aux publics sur 5 ans, lier apprentissage individuel/collectif et réalisation scénique. Optimiser l'organisation.

F/ Partenariats

1. Pour la création/ diffusion

Avec l'ariam, le conseil départemental, les CRR/ CRD 93, le théâtre de Tremblay...

-réitérer régulièrement les actions de création avec les structures partenaires ci-dessus (travail en réseau départemental) et faire alterner les classes participant aux créations « musique à l'encre fraîche » ou avec la scène de Tremblay en danse (ou autres projets). Alternier aussi avec d'autres musiques (anciennes, actuelles, traditionnelles, improvisées...) en liant diffusion, apprentissage individuel, rencontre/intervention d'artistes, pratiques collectives à l'instar de « musique à l'encre fraîche ».

-réactiver les projets de diffusion/ échanges pédagogiques avec les villes jumelées.

Objectif : aborder la création et l'ouverture pédagogique de façon régulière en utilisant les possibilités du travail en réseau

2. Pour l'éducation artistique de tous

Avec le service scolaire, le CFMI, les CPEM...

-recenser en lien avec les services scolaires les professeurs du conservatoire volontaires pour animer les ateliers périscolaires. Leur offrir les formations nécessaires à la réalisation de leur projet en lien avec l'ARIAM.

-en complément du projet ci-dessus, prioritaire pour la ville, solliciter les conseillers pédagogiques, le CFMI et ses étudiants diplômés pour réaliser l'éducation artistique au côté des professeurs des écoles. Solliciter avec le CPEM en fin/début d'année scolaire les enseignants souhaitant développer des projets musicaux. Concevoir avec ces derniers quel pourrait être l'accompagnement instrumental ou chorégraphique réalisé avec les professeurs/ élèves du conservatoire. S'appuyer pour cela sur le secrétariat, à la faveur du second poste qui s'installe, pour la mise en relation et le suivi administratif.

3. Pour une mutualisation de moyens

Dans le cadre d'une collaboration inter-établissements de territoire

-développer le partenariat entre conservatoires (à l'exemple des collaborations actuelles avec celui de Pavillons-sous-Bois). Créer et organiser en commun les sessions de culture musicale danseur, en partageant les coûts avec l'accord des municipalités. Mettre en complémentarité les classes pour que les élèves des établissements puissent bénéficier des places disponibles et des activités enseignées dans l'une ou l'autre des structures. Cela permettrait à titre d'exemple de proposer aux élèves des établissements de Pavillons-sous-Bois et de Livry-Gargan le hautbois, le clavecin, l'accordéon, les percussions, la musique assistée par ordinateur et les enseignements liés aux musiques actuelles alors que ces disciplines ne sont enseignées que dans une seule des deux structures actuellement (secrétariat à missionner pour suivi scolarités/ activités). Viser l'harmonisation des tarifs et des durées de cours des établissements si l'on veut favoriser la libre circulation des élèves dans ce cadre.

Objectif : répondre plus complètement aux besoins des publics en additionnant les offres des établissements et en partageant les coûts de façon proratisée.

4. pour la formation des enseignants

Offrir prioritairement les formations ARIAM /CNFPT aux professeurs sur les thèmes développés ci-dessus, à savoir :

-l'apprentissage global

-la pédagogie de groupe

-l'éveil, l'initiation instrumentale

-la relation danse/ musique

-la musique et la danse baroque

-les outils « des autres musiques » pour les professeurs « classiques » d'instrument et de formation musicale

-inviter la création, l'improvisation dans les cours

-les élèves des écoles élémentaires : profils, aptitudes, quels partenaires pour quels projets et avec quels répertoires? (concevoir un projet artistique sur un temps court avec des jeux vocaux, des mises en danses de chanson, des fabrications d'instrument par exemple; savoir écouter, voir, entendre ...)

-réaliser de petits arrangements musicaux

-les percussions corporelles

-les batucadas

- la communication en matière de diffusion
- le projet de l'élève/ l'élève au cœur du projet
- concevoir un projet avec un élève en situation de handicap
- le projet du professeur

5. pour la concertation avec les utilisateurs

- Institutionnaliser les rencontres (actuellement informelles) entre élus/ équipe pédagogique et usagers (mettre en place le conseil d'établissement proposé après vote du conseil municipal)
- créer une lettre d'information trimestrielle du conservatoire à la faveur du renforcement du personnel administratif /...

Conclusion

Le présent projet met en lumière le potentiel et l'investissement de la ville, du conservatoire et de ses utilisateurs pour aller vers un service riche de diversités. Les domaines de la création, des musiques actuelles, les parcours à la carte, l'accueil d'adultes et d'amateurs, les jumelages et les multiples partenariats qui sont ou ont été développés en témoignent.

Le plan d'action proposé sur 5 ans vise à inscrire dans la durée et à l'échelle du territoire ces différents domaines avec une attention particulière à porter à l'accompagnement des démarches des scolaires, socle de la démocratisation d'accès à la culture pour tous.

Ces défis sont également à l'échelle des besoins des publics aujourd'hui dans leur diversité, tels que la ville en a fait son projet (s'adresser à tous les publics/témoigner de la diversité et de la vitalité de la création/ favoriser les découvertes, les actions scolaires...).

Les problématiques de développement s'inscriront à partir de 2016 dans une dynamique de territoire. Cependant l'imagination peut dès à présent conduire le conservatoire vers demain au service de tous. Les propositions de réorganisation du service qui ont été faites, le recours aux compétences croisées des enseignants (et aux formations qui permettent de les développer) et le travail en réseau sont autant d'atouts pour y parvenir. L'établissement deviendra alors et plus encore un lieu de vie, d'intégration, de rencontres, d'expérimentations et de croisement des publics pour l'épanouissement de tous les livryens.

Echéancier de réalisations

Nb : une fois initiées, les actions à caractère « permanent » se prolongent et se cumulent d'année en année

2014/2015 (réalisé ou en cours)

- vote par le conseil municipal du projet d'établissement, du règlement intérieur et de la création du conseil d'établissement
- parcours à la carte, mise en place de deux modules de formation musicale : ateliers rythmiques et musiques actuelles
- mise en place d'un second secrétariat
- mise en place de partenariats avec le conservatoire de Pavillons-sous-Bois (accueil d'élèves en complémentarité en accordéon et danse contemporaine)
- création « musique à l'encre fraîche » en partenariat avec le CRR d'Aubervilliers/ la Courneuve et l'ARIAM (participation des classes de flûte traversière, saxophone, orchestre à cordes)

2015/2016

- réunion du premier conseil d'établissement
- mise en place des nouveaux barèmes de cotisation
- étude par les services techniques des possibilités d'aménagements de locaux
- développement des interventions et de l'accompagnement instrumental en milieu scolaire le cas échéant (recenser les projets).
- nouvelle organisation des temps de cours à caractère individuel pour faire bénéficier aux élèves de 1^{er} cycle de 30mns hebdomadaires
- partenariat avec le conservatoire de Pavillons-sous-Bois / expérimentation d'une conférence de culture danseurs
- ensemble de musiques actuelles à créer si opportunité de réorganisation des enseignements
- parcours à la carte : ajout du module « invention / improvisation» (ragas indiens) réserver 1 heure hebdomadaire dans l'emploi du temps actuel du professeur de piano qui a proposé l'atelier (pas d'impact budgétaire)

-musique à l'encre fraîche à voir avec la classe de composition du CRD d'Aulnay-sous-Bois (classe de Thierry Blondeau), l'université de Saint Denis (Paris 8) ou toute autre classe de la région (participation des classes de piano, guitare, ateliers rythmiques chez nous)

-prolongement du cours d'éveil indifférencié musique/ danse par l'ajout d'un cours d'initiation selon possibilités

2016/2017

-animation d'ateliers périscolaire au conservatoire en lien avec la réforme du temps scolaire avec les professeurs volontaires

-mise en place des inscriptions en ligne selon les avancées des possibilités avec i-muse/ saïga informatique

-nouvelle organisation des temps de cours à caractère individuel pour faire bénéficier aux élèves de 2e cycle de 45mns hebdomadaires

-partenariat avec le conservatoire de Pavillons-sous-Bois (ou autre structure)/ mise en place partagée de 4 sessions de culture danseurs, étudier également les possibilités de complémentarités d'enseignement en musiques actuelles + 1 cours de formation musicale danseurs ou/et cours de 3^e cycle de formation musicale selon opportunité au sein du département FM

-parcours à la carte ajout du module « improvisation » (jazz), *intégrer 1h hebdomadaire dans l'emploi du temps actuel du professeur de batterie (pas d'impact budgétaire)*

-projet autour de la musique ancienne (programmation d'artistes, participation d'élèves et interventions dans les classes) en préfiguration/ lancement de la classe l'année suivante (*voir possibilités de programmer le centre de musique baroque de Versailles/ la compagnie des indes galantes Béatrice Massin/ le centre de musiques médiévales de Paris/ l'ensemble Clément Jannequin ou autre*)

-si espaces créés, délivrer des carnets de correspondance aux élèves

Bilan mi-parcours du projet

2017/2018

-aménagement des locaux et réfection de l'auditorium

-réflexion sur les prêts d'instruments à reprendre + parthèque à créer si aménagement des locaux ou/et mutualisations intercommunales

- nouvelle organisation des temps de cours à caractère individuel pour faire bénéficier aux élèves de 3e cycle de 1h hebdomadaire
- 4h de musique de chambre/ ancienne à mettre en place (voir aussi ressources d'élèves et de cours à l'échelle du territoire)
- création (collaboration avec puce-muse, l'ensemble itinéraire, encre fraîche ou autre) ou projet de musique traditionnelle (en lien avec le chant choral et densité 93 par exemple)
- selon avancées intercommunales, étude pour le développement des partenariats / conventions de libre circulation d'élèves et harmonisation des tarifs et durées de cours à étudier (coûts induits à calculer selon accord des villes)
- voir les possibilités de partenariat notamment en « musiques actuelles » avec l'association proposant un studio d'enregistrement

2018/2019

- création (collaboration avec puce-muse, l'ensemble itinéraire, encre fraîche à voir) ou projet de musique traditionnelle (en lien avec le chant choral et densité 93 le cas échéant) selon réalisation faite en 2017/18
- partenariat de jumelage à réactiver
- mise en place d'une libre circulation des élèves sur le territoire selon avancées intercommunales (et si les tarifs peuvent être harmonisés)
- lettre d'information du conservatoire à créer

ANNEXE 1

ORGANISATION DU PERSONNEL ET DES DEPARTEMENTS (DEBUT 2015)

1 DIRECTEUR

Grade de professeur d'enseignement artistique hors classe

2 SECRETAIRES

1 adjoint administratif de 2^{nde} classe et 1 en cours de reclassement

1 SURVEILLANT

Adjoint technique de 2^{nde} classe

30 ENSEIGNANTS

19 titulaires, 4 professeurs d'enseignement artistique, 14 assistants spécialisés de 1^{ere} classe et 1 assistant

Département danse (*éveil indifférencié musique/danse, initiation, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle amateur classique et contemporaine*) : 55 heures hebdomadaires, 4 agents dont 1 accompagnateur (+ 1 agent musique)

Département formation musicale (*initiation, 1^{er} et 2nd cycle*) : 57 heures hebdomadaires, 6 agents

Département cordes (*violon, alto, violoncelle, contrebasse*) : 32 heures hebdomadaires, 4 agents

Département vents (*flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, flûte à bec*) : 52 heures hebdomadaires, 6 agents

Département polyphoniques (*piano, guitare, harpe*) : 106 heures hebdomadaires, 10 agents

Département pratiques collectives (*orchestres cordes et vents, chorales, ensembles classes*) : 39 heures hebdomadaires, 13 agents

Jazz/ musiques actuelles (guitare électrique, basse, batterie et divers instruments) : 22 heures hebdomadaires, 3 agents

Chant : 10h30 heures hebdomadaires, 1 agent

Accompagnement musique : 4 agents 23 heures

Repères

19 disciplines, 395h hebdomadaires de cours, 700 élèves, 30 professeurs « physiques » (50 « professeurs-cours » par le jeu des cumuls de compétences) 26 ensembles de pratiques collectives, 40 auditions et 20 spectacles/ an

ANNEXE 2

REPERES STATISTIQUES (début 2015)

REPRESENTATION DU NOMBRE D ELEVES PAR DISCIPLINES

Par ordre décroissant

Piano 152
Guitare 65
Flute traversière 33
Violon 32
Batterie 28
Saxophone 20
Harpe 16
Chant 14
Violoncelle 14
Guitare électrique 12
Trompette 12
Alto 11
Clarinette 8
Flute à bec 8
Trombone 7
Accordéon 5
Guitare basse 3

Danse contemporaine 106
Danse classique 86

REPRESENTATION EN NOMBRE D ELEVES PAR CYCLES

	EVEIL/INITIATION	1ER CYCLE	2E CYCLE	3E CYCLE	HORS CURSUS
MUSIQUE	23	289	138	23	95 (dont 70 adultes au chœur)
DANSE	52	87	28	6	19
<i>totaux</i>	75	376	166	29	114
<i>%</i>	9,9	49,6	21,7	3,8	15

REPRESENTATION PAR TRANCHES D'ÂGES

(exprimée en pourcentages comparatifs population ville/ élèves conservatoire)

<i>tranches</i>	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
% VILLE	19,2	20,2	22	20,3	11	7,3
% CONSERVATOIRE	67,5	14,6	3,2	6,4	6,8	1,5

Nb : 362 filles et 206 garçons en musique/ 186 filles et 6 garçons en danse

REPRESENTATION PAR ECOLE PRIMAIRE

LIEUX	NOMBRE D'ELEVES A L'ECOLE	INSCRITS AU CONSERVATOIRE
Bayard	487	32
Bellevue	204	10
Benoît Malon	501	46
Danton	500	29
Jacob	737	51

Jaurès	678	80
Total	3107	248

-16 élèves sont en école maternelle

-167 sont au collège (137 à Edouard Herriot, 22 à L.Jouhaux, 8 à L.Aubrac)

REPRESENTATION TARIFAIRE PAR FAMILLE

T0 (le plus élevé)	T1	T2	T3	T4	T5	T6 (le moins élevé)	EXONERES
258	42	43	52	50	37	31	13

-au total 526 familles inscrites dont 55 extérieures à la commune

ANNEXE 3

Proposition d'organigramme

- 1 directeur pédagogique et artistique (conception/organisation/ encadrement/ accompagnement formation et déroulement de carrière du personnel/ suivi pédagogique et artistique)
- 6h de décharges de cours enseignants pour la coordination pédagogique et artistique (organisation des examens, harmonisation des contenus pédagogiques et évaluations, collectage des besoins en formation et organisation des pratiques collectives et scéniques pour les départements cham, formation musicale, instruments polyphoniques, cordes, vents, danse)
- 1 assistant de direction administrative mi-temps (organisation/suivi des spectacles, contrats d'artistes, budget/commandes, inscriptions, partenariats éducation nationale/ Tremblay/ conservatoires/ jumelages et prêts aux utilisateurs)
- 1 ½ surveillant (pour couvrir les 52h hebdomadaires d'ouverture de l'établissement + transports de matériel, accueil spectacles + inscriptions)
- 1 secrétariat (facturation, encaissements, saisie informatique, inscriptions, accueil téléphonique, suivi examens, sollicitations services techniques...)
- 1 1/2 poste d'agent de surface

ANNEXE 4

Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'ens... Page 1 of 4



ARRETE

Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

NOR: MCCB0600807A

Version consolidée au 29 décembre 2006

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 216-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-605 du 6 mai 1988 pris pour l'application de l'article 9 de la loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques et fixant les conditions de reconnaissance des établissements d'enseignement artistique ;

Vu le décret n° 2005-675 du 16 juin 2005 portant organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et création des diplômes nationaux d'orientation professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges,

Article 1

La collectivité ou le groupement de collectivités responsable qui effectue une demande de classement, de renouvellement ou de changement de catégorie adresse au préfet de région un dossier comprenant un questionnaire, le projet d'établissement et la ou les délibérations de la ou des collectivités territoriales ou groupement de collectivités concernés.

Lorsque le dossier est complet, le préfet de région délivre un accusé de réception dont la date constitue le point de départ de la procédure. Le dossier, accompagné de l'avis de la direction régionale des affaires culturelles, est transmis au ministre chargé de la culture afin qu'il prenne sa décision.

Article 2

Sont classés les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui s'acquittent des missions communes aux trois catégories d'établissement classés et répondent aux critères propres à chaque catégorie.

En outre, les établissements doivent, en cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et le plan régional de développement des formations professionnelles :

- établir un projet d'établissement ; ce document, validé par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités responsable, présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation. Lorsque plusieurs spécialités sont proposées, l'interdisciplinarité est favorisée ;
- s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique, qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en oeuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés ;
- fonctionner en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.

Article 3

Les missions communes aux trois catégories d'établissement sont les suivantes :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation.

Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

Article 4

Sont classés conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal les établissements qui répondent aux critères suivants :

- assurer, dans l'aire de rayonnement communal ou intercommunal, les missions prévues aux articles 2 et 3 ;
- dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse ou art dramatique) et, dans cette spécialité, au moins les deux premiers cycles du cursus défini en annexe 1.

En outre, les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal peuvent assurer le troisième cycle de formation des amateurs et dispenser, par convention avec des conservatoires à rayonnement départemental ou régional, tout ou partie du cycle d'enseignement professionnel initial.

1° Lorsque les établissements choisissent la musique comme spécialité, ils dispensent l'enseignement :

- des disciplines musicales, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement ;
- des pratiques vocales collectives ;
- de la formation et de la culture musicales incluant les démarches de création. Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

2° Lorsque les établissements choisissent la danse comme spécialité, ils dispensent ou garantissent :

- l'enseignement d'une des disciplines chorégraphiques dont l'une au moins appartient aux disciplines chorégraphiques visées à l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- des enseignements pratiques et/ou théoriques en relation avec le patrimoine chorégraphique et les démarches de création.

Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

3° Lorsque les établissements choisissent l'art dramatique comme spécialité, ils dispensent ou garantissent l'enseignement d'un premier cycle de détermination et d'un deuxième cycle consacré à l'enseignement des bases, en relation avec le répertoire théâtral et les démarches de création et, le cas échéant, la mise en place des activités d'éveil théâtral.

Article 5

Sont classés conservatoires à rayonnement départemental les établissements qui réunissent les conditions suivantes :

- assurer, dans l'aire de rayonnement départemental, les missions prévues aux articles 2 et 3. A ce titre, ils ont vocation à mettre en place, dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques ouverts aux publics du département et dans les domaines du répertoire et de la création, des résidences d'artistes, des ensembles instrumentaux et des orchestres, des ensembles vocaux, des chorales, des pratiques chorégraphiques et théâtrales ;
- outre les missions des conservatoires prévues à l'article 4, dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités, dans les deux premiers cycles du cursus et le troisième cycle de formation des amateurs ;
- assurer ou garantir le cycle d'enseignement professionnel initial, lorsque la spécialité musique ou la spécialité danse est retenue. Pour l'art dramatique, la mise en place du cycle d'enseignement professionnel initial est facultative ;

Annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique (J.O n° 301 du 29 décembre 2006).

Annexe 1 - Cours des conservatoires classés

A - Cours « musique »

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
Éveil Initiation	* Ouvrir et affiner les perceptions	* Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique. * Pratique collective du chant, activités corporelles, expression artistique.	* Possibilité d'éveil ou d'initiation conjoint musique, danse et théâtre. * Durée hebdomadaire des cours : entre une heure et trois heures. * Durée de l'éveil ou de l'initiation : entre un et trois ans suivant l'âge. * Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire.	* Évaluation non formalisée
1^{er} cycle	* Construire la motivation et la méthode. * Choisir une discipline. * Construire les bases de pratique et de culture.	* Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels. * Pratiques vocales et instrumentales collectives. * Pratiques individualisées de la discipline choisie.	* Éveil ou initiation préalable non obligatoire. * Après la phase d'orientation, durée hebdomadaire des cours : entre 3h et 5h dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel * Durée du cycle : entre 3 et 5 ans.	* Évaluation continue, dossier de l'élève. * Examen de 1 ^{er} cycle qui donne un accès direct au 2 ^o cycle.
2^o cycle	* Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment : - une bonne ouverture culturelle, - l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, - la capacité à tenir sa place dans une pratique collective.	* Travaux d'écoute, * Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus. * Pratiques vocales et instrumentales collectives. * Pratiques individualisées.	* Durée du cursus : entre 3 et 5 ans * Durée hebdomadaire des cours : entre 4h et 7h pour le cursus diplômé dont 45 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel * Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé diplômé ou non diplômé	* Évaluation continue, dossier de l'élève, * Examen terminal, * Cycle conclu par le brevet de fin de 2 ^o cycle. Le brevet donne accès au 3 ^o cycle et à l'examen d'entrée dans le cycle d'enseignement professionnel initial, ou * Attestation validant les enseignements suivis dans le parcours sur contrat personnalisé

À partir de la fin du 2^o cycle, deux orientations sont possibles :

I - 3^o cycle de formation à la pratique amateur

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
3^o cycle (CEM)	* Développer un projet artistique personnel * Assister à une pratique autonome * Acquérir des connaissances structurées * S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur. * Pouvoir évoluer vers la pratique en amateur	* Écoute, bases d'histoire, d'analyse et d'ethnologie. * Contenu du cursus élaboré suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs. * Pratiques en référence au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique en amateur.	* Cursus diplômé en filière ou en modules capitalisables * Durée entre 2 et 4 ans (volume minimum d'environ 300 heures) * Possibilités possibles avec le cycle d'enseignement professionnel initial	* Évaluation continue, dossier de l'élève et examen terminal * Cycle conclu par le certificat d'études musicales (CEM)

5

3^o cycle Formation continuée ou complémentaire	* Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs	* Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire en référence au projet ou * Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur	* Entrée directe possible sur projet * Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique en amateur * Durée en fonction du contrat et du projet	* Évaluation continue du « parcours sur contrat personnalisé » * Attestation validant les enseignements suivis dans le « parcours sur contrat personnalisé »
--	---	--	--	---

Cette orientation s'adresse aux personnes ne souhaitant pas suivre un cycle complet, à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier.

II - Cycle d'enseignement professionnel initial de musique

Le cycle d'enseignement professionnel initial et le diplôme national d'orientation professionnelle de musique sont précisés dans un décret et un arrêté spécifique.

Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
* Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle * Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur	* Pratique soutenue dans une dominante * Modules de pratiques collectives et de culture * Projet personnel * Ensemble cohésif et structuré compatible avec le suivi d'études générales	* Examen d'entrée * Durée des études entre 2 et 4 ans * Volume global de 750h dont une heure hebdomadaire minimum d'enseignement à caractère individuel * Parcours de formation personnalisé * Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante	* Évaluation continue, dossier de l'élève * Examen terminal organisé à l'échelon régional * Cycle conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP)

B - Cours de la spécialité « danse »

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
Éveil	* Éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique	* Exploration de l'espace et du temps * Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples * Mise en situation chorégraphique, musicales, théâtrales * En fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public) * Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire	* Possibilité d'éveil conjoint musique, danse et théâtre * Durée hebdomadaire minimum : entre 45 minutes et 1 heure * Durée de la présence de l'élève au sein de cette phase : entre 1 et 2 ans	* Évaluation non formalisée
Initiation	* Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité * Prise de conscience de l'écoute des sensations * Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse	* Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres * Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse * Découverte d'éléments de terminologie * En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts	* Éveil préalable non obligatoire * Durée hebdomadaire minimum : De 1 heure à 2 heures * Durée de la présence de l'élève au sein de cette phase : entre 1 et 2 ans	* Évaluation non formalisée

6

Bulletin officiel Hors série n° 2

Bulletin officiel Hors série n° 2

1 ^{er} cycle	<ul style="list-style-type: none"> Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique Acquisition des éléments techniques de base Découverte des œuvres chorégraphiques 	<ul style="list-style-type: none"> Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse Mémorisation et interprétation de courts enchaînements Découverte de la culture artistique et chorégraphique en lien avec les pratiques Ateliers (répertoire ; improvisation ; composition ; relation musique/danse ; approche anatomie ; approche de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé ; notation du mouvement...) Formation musicale du danseur 	<ul style="list-style-type: none"> Initiation préalable non obligatoire Durée hebdomadaire minimum : <ul style="list-style-type: none"> De 3 heures 30 à 6 heures (ateliers inclus) Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : entre 3 et 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation continue, consignée dans le dossier de l'élève Examen de fin de cycle pour passage en 2^{ème} cycle
2 ^{ème} cycle	<ul style="list-style-type: none"> Prise de conscience de la danse en tant que langage artistique Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques Initiation à l'endurance Capacité à s'auto-évaluer 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitement divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie Nouvelles acquisitions d'éléments techniques et du langage chorégraphique Acquisition des bases d'autres disciplines chorégraphiques (ou poursuite de leur apprentissage) Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires Formation musicale du danseur Ateliers divers (voir 1^{er} cycle) Poursuite des liens entre les pratiques et la culture artistique et chorégraphique Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, spectacle...) 	<ul style="list-style-type: none"> Durée hebdomadaire minimum : de 3 heures 30 à 6 heures (ateliers inclus) Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : entre 3 et 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> À l'entrée, pour les nouveaux élèves : examen du dossier et test de niveau Évaluation continue consignée dans le dossier de l'élève Examen de fin de cycle pour passage en 3^{ème} cycle

(7)

À partir de la fin du deuxième cycle, deux orientations sont possibles :

I - 3^o cycle de pratique amateur

Cycles	Objectifs principaux	Contenu de l'enseignement	Organisation du cursus	Évaluation
3 ^{ème} cycle de pratique en amateur	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique de amateur Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques Développement de l'endurance et approche de la virtuosité 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique Découverte conseillée d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage) Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques Formation musicale du danseur Ateliers divers (voir 1^{er} cycle) Renforcement des liens entre les pratiques et la culture artistique et chorégraphique 	<ul style="list-style-type: none"> Durée hebdomadaire minimum : de 3 heures 30 à 12 heures (ateliers inclus) Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : entre 2 et 6 ans 	<ul style="list-style-type: none"> À l'entrée, pour les nouveaux élèves : examen du dossier et test de niveau Évaluation continue consignée dans le dossier de l'élève Cycle conclu par le certificat d'études chorégraphiques (CEC)
Autres Parcours	<ul style="list-style-type: none"> Pratique allégée avec cependant une même exigence pédagogique Structuration corporelle et développement de l'expression artistique Découverte des œuvres chorégraphiques Acquisition des éléments techniques de base Prise de conscience de la danse en tant que langage artistique Capacité à s'auto-évaluer 	<ul style="list-style-type: none"> Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle Mémorisation et interprétation de courts enchaînements Ateliers (répertoire ; improvisation ; composition ; relation musique/danse ; approche anatomie ; approche de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé ; notation du mouvement...) Formation musicale du danseur Lien avec la culture artistique et chorégraphique 	<ul style="list-style-type: none"> Initiation préalable non obligatoire à l'entrée en 1^{er} cycle Durée hebdomadaire minimum : <ul style="list-style-type: none"> De 3 heures 30 à 6 heures (ateliers inclus) Durée de la présence de l'élève au sein du cycle : entre 3 et 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> À l'entrée, pour les nouveaux élèves : examen du dossier, éventuellement, test de niveau Évaluation non formalisée en cours d'année

(8)

ANNEXE 5

Récapitulatif des évolutions envisagées

(nb évolutions envisagées sur 5 ans par réorganisation de service, mutualisations inter établissements et selon opportunités)

-étude par les services techniques des possibilités d'aménagement et d'extension de salles

-ateliers périscolaires à animer selon volontariat des enseignants et financement service scolaire

-20h d'harmonisation des temps de cours à caractère individuel (réparti sur 3 ans)

-conférences culture danseurs = 800€/an sur BP si partagées avec autre conservatoire

-4h musique de chambre/ ancienne

-2h ensemble de musiques actuelles

-2h culture musiques actuelles, 4h formation musicale 3^e cycle et danseur (voir aussi partenariat PSB)

Recettes/ économies

-recettes induites par la réforme des tarifs d'inscription = (non prévisible, voir services financiers)

-1/2 poste d'agent technicien de surface pouvant être libéré le cas échéant au profit d'un autre service